



→ LA SCIENCE OUVERTE POUR LES DIRECTRICES ET DIRECTEURS D'UNITÉ
ET LES RESPONSABLES D'ÉQUIPES DE RECHERCHE

GÉNÉRALISER L'ACCÈS OUVERT AUX PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

L'ouverture des publications scientifiques accélère la circulation de la connaissance, augmente l'efficacité de la science, la visibilité des équipes et la traçabilité de leurs travaux, et contribue à la démocratisation de l'accès au savoir. Cette diffusion ouverte, immédiate et permanente doit devenir une pratique incontournable, que ce soit par une publication nativement en accès ouvert ou par le dépôt dans une archive ouverte publique comme HAL.

Des politiques publiques et des outils pour accompagner l'évolution des pratiques

La loi pour une République numérique de 2016 autorise la diffusion ouverte des articles scientifiques sans la rendre obligatoire. Dans son article 30, elle précise que la version finale d'un manuscrit accepté pour publication peut être mise à disposition librement par l'auteur après un **délai maximum** de 6 mois pour une publication en sciences, technique et médecine et de 12 mois pour une publication en sciences humaines et sociales.

Par ailleurs, la majorité des agences de financement et bailleurs (ANR, Europe...) demande que les publications issues des projets financés soient déposées dans une archive ouverte quand bien même l'éditeur aurait déjà mis ces publications en accès ouvert sur son site.

En 2021, avec sa recommandation pour une science ouverte, l'UNESCO fixe un cap et un niveau d'ambition pour les politiques publiques de science ouverte dans lequel s'inscrit pleinement le Plan National pour la Science Ouverte (2021-2024).

La stratégie de non-cession des droits, portée par la cOAlition S, est un outil au bénéfice de vos équipes pour leur permettre de conserver suffisamment de droits sur leurs articles scientifiques et ainsi permettre leur mise à disposition en accès ouvert immédiat, quel que soit le modèle de diffusion de la revue dans laquelle ils sont publiés. Elle donne la possibilité aux chercheurs de ne plus céder entièrement leurs droits aux éditeurs de revues scientifiques en apposant une licence CC-BY sur leurs manuscrits. Depuis 2022, les partenaires de la cOAlition S, dont l'ANR et la Commission européenne (Horizon Europe), se sont engagés en faveur de cette stratégie.

Le Baromètre de la Science Ouverte (BSO), déployé au niveau national ou décliné au niveau des établissements, permet de suivre le taux d'accès ouvert des publications scientifiques françaises, c'est-à-dire les publications issues de travaux de recherches scientifiques mises en ligne et accessibles pour tous, sans barrière technique ou financière. Selon l'édition 2022 du baromètre, 67% des 158 368 publications scientifiques françaises publiées en 2021 sont en accès ouvert en décembre 2022 : 21% uniquement via une archive ouverte, 15% uniquement via l'éditeur et 31% sont ouvertes via les deux voies.



EINSTEIN DÉPASSÉ ?

Le 23 septembre 2011, une équipe du CERN observe des neutrinos ayant parcouru la distance entre le CERN et le détecteur du Gran Sasso à une vitesse supérieure à celle de la lumière : il y a contradiction avec le postulat d'Einstein !

Au vu du cataclysme engendré si le résultat est confirmé, l'équipe soumet sa prépublication sur arxiv.org.

Le 8 mars 2012, le laboratoire du Gran Sasso mesure de façon indépendante le temps de vol des neutrinos entre le CERN et le Gran Sasso et poste également ses conclusions sur arxiv.org, en contradiction avec celles de l'équipe du CERN.

Le 8 juin 2012 lors de la Conférence de Kyoto, le directeur de la recherche du CERN présente les résultats de quatre expériences réalisées indépendamment : la limite liée à la vitesse de la lumière s'avère être respectée. La mesure initiale, erronée, provenait du branchement défectueux d'un câble.

Le postulat d'Einstein est toujours d'actualité !

Source: [CERN](https://cern.ch)

— Que pouvez-vous faire ?

Les établissements de l'ESR, universités et organismes, mettent en place des stratégies d'ouverture pour les publications scientifiques sur lesquelles vous pouvez vous appuyer.

→ N'hésitez pas à dialoguer avec le référent science ouverte de votre établissement.

En tant que directeurs d'unité et responsables d'équipes, votre rôle est d'accompagner vos équipes dans la déclinaison de cette politique.

→ Vous pouvez les sensibiliser aux enjeux de la publication ouverte et **définir collectivement des stratégies de publications** pour répondre aux recommandations en matière de science ouverte :

- Soutenir des revues scientifiques ouvertes et l'implication des chercheurs dans des projets éditoriaux ouverts (modèle « Diamant » : sans frais de publication pour les auteurs et les lecteurs) ;
- Alerter sur les coûts de publication et discuter de la prise en charge des frais de publication (APC) en conseil de laboratoire (cas de frais trop élevés, des revues hybrides) ;
- Mettre en garde, notamment les jeunes chercheurs, sur les éditeurs prédateurs ;
- Informer sur les exigences légales, les droits et les devoirs de l'auteur et de l'éditeur.

→ Vous pouvez les inciter à déposer leurs publications en accès ouvert :

- En faisant appel au référent archive ouverte ou référent HAL de leur établissement ;
- En créant une collection du laboratoire dans HAL pour valoriser leurs travaux.

Dans le cadre de l'évaluation des activités de recherche, les pratiques de science ouverte sont de plus en plus prises en compte. Ainsi, lors de l'évaluation HCERES notamment, les laboratoires de recherche sont invités à définir leur politique et à élaborer leur stratégie en matière de science ouverte.

La communauté scientifique doit œuvrer à la construction d'un écosystème de la publication scientifique ouvert, éthique et transparent.

En tant que directeur d'unité ou responsable d'équipe vous êtes un acteur central de cette construction !

POUR ALLER PLUS LOIN:

- Plan national pour la science ouverte, 2021
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-plan-national-pour-la-science-ouverte-2021-2024-vers-une-generalisation-de-la-science-ouverte-en-48525>
- Site du Comité pour la science ouverte : <https://www.ouvrirlascience.fr>
- Je publie, quels sont mes droits ? <https://www.ouvrirlascience.fr/je-publie-quels-sont-mes-droits/>
Collège Compétences et GT Juridique 2^e édition – Octobre 2020
- Mettre en œuvre la stratégie de non-cession des droits sur les publications scientifiques
<https://www.ouvrirlascience.fr/strategie-de-non-cession-des-droits-mode-demploi/>
Guide pour les chercheuses et les chercheurs – Juillet 2022
- Point de vigilance sur les revues hybrides, <https://www.ouvrirlascience.fr/point-de-vigilance-sur-les-revues-hybrides/>
Collège Publications et Groupe Édition scientifique – Octobre 2019
- Combien coûtent les APC aux institutions de recherche françaises ?
<https://www.ouvrirlascience.fr/combien-coutent-les-apc-aux-institutions-de-recherche-francaises/>
Étude sur les coûts de publication en accès ouvert – Décembre 2022

BOÎTE À OUTILS

- Trouver une revue en accès ouvert : [Directory of Open Access Journals \(DOAJ\)](#)
- Quelles licences choisir ? [Creative commons](#)
- Un doute sur l'éditeur ou la revue ? [Think check submit](#)